



Mairie Les Vallées-de-la-Vanne

Chigy – Theil-sur-Vanne – Vareilles

5 route du miroir – Theil-sur-Vanne

89320 LES VALLÉES-DE-LA-VANNE

Tél : 03 73 74 95 80

mairie@les-vallees-de-la-vanne.fr

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JUIN 2025

Extraits du procès-verbal consultable en mairie

L'an deux mil vingt et cinq et le 25 juin à vingt heures, l'assemblée régulièrement convoquée le 17 juin 2025, s'est réunie sous la présidence de Luc MAUDET à la maison des associations de Vareilles.

Sont présents : Luc MAUDET, Bernard ROMIEUX, Magalie THÉROUÉ, Francis HUVER, Laétitia BERTHELIN, Guy LAMARRE, Bernard COQUILLE, Claudine LECLERC, Martine VAJOU, Marie-José MASSON, Sylvie MOSIMANN, Louis BOUCHENY, Maryse BOURGEOIS, Michaël LAVENTUREUX.

Absent excusé : Henri TROESCH

Absents : Angélique SCHNEIDER, Sophie MARTHELOT, Olivier BRAULT,

14 conseillers présents le quorum étant atteint l'assemblée peut donc délibérer.

Secrétaire de séance : Bernard ROMIEUX

Ordre du jour

- Élection du secrétaire de séance,
- Approbation du Procès-verbal du Conseil Municipal du 1^{er} avril 2025
- Tarification sociale des cantines annule et remplace la DE_008_2025 ;
- Tarifications péri et extra-scolaire pour les familles d'accueil ;
- Tarif pour la cantine des adultes hors personnel communal ;
- Tarifs péri et extra-scolaire ;
- Indemnités des élus ;
- Personnel communal ;
- Dissolution du syndicat de la basse-vanne ;
- Travaux de la commune ;
- CFU ;
- Décisions modificatives du budget ;
- Questions diverses.

Bernard ROMIEUX est élu secrétaire de séance

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA RÉUNION DU 1er AVRIL 2025

A l'unanimité les 14 conseillers présents approuvent le procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 1er avril 2025.



TARIFICATION SOCIALE DES CANTINES ANNULE ET REMPLACE LA DE 008 2025, REPAS A 1 €

La délibération prise le 1^{er} avril 2025 est jugée non conforme pour des problèmes de rédaction, il est nécessaire de la reprendre.

Deux conditions sont imposées :

- Au moins 3 tranches de prix en fonction du quotient familial
- La tranche la plus basse ne doit pas dépasser 1€ par repas

Le but de cette mesure est de s'assurer que tout enfant à un repas correct, complet et équilibré 4 fois par semaine.

Pour les années scolaire 2024-2025, 2025-2026 et 2026-2027, soit à compter du 02/09/2024 jusqu'au 31/08/2027, le conseil municipal, à l'unanimité des 14 conseillers présents, adopte le principe de tarification sociale de la cantine.

Pour l'année 2024-2025 la grille est la suivante :

Quotient familial	0 à 900	901 à 1000	1001 à 1400	> 1400
Vallées-de-la-Vanne	1.00 €	3.78 €	5.04 €	5.46 €

TARIFICATIONS PERI ET EXTRA SCOLAIRE POUR LES FAMILLES D'ACCUEIL

Le conseil municipal, à l'unanimité des 14 conseillers présents, décide que pour les enfants des familles d'accueil, le quotient familial à prendre en compte est celui de la famille d'accueil.

TARIFICATIONS PERI ET EXTRA SCOLAIRE pour l'année 2025-2026

Le conseil municipal, à l'unanimité des 14 conseillers présents, décide une augmentation de 2% sur tous les tarifs périscolaires et extrascolaires. Les prix deviennent donc les suivants :

Augmentation 2%

ACCUEIL DE LOISIRS garderie

Quotient familial	0 à 700	701 à 850	851 à 1000	1001 à 1400	>1400
Toutes communes	1.71 €	1.93 €	2.14 €	2.36 €	2.57 €

PAUSE MERIDIENNE - CANTINE

Quotient familial	0 à 900	901 à 1000	1001 à 1400	> 1400
Vallées-de-la-Vanne	1.00 €	3.86 €	5.14 €	5.57 €
Autres communes	4.50 €	4.50 €	5.14 €	5.57 €

participation communes

Toutes communes	2.57 €
-----------------	--------



CENTRE DE LOISIRS (communes conventionnées)

Quotient familial	0 à 700	701 à 850	851 à 1000	1001 à 1400	> 1400
5 jours consécutifs	51.05 €	57.68 €	62.78 €	74.51 €	77.57 €
tarif journée	10.71 €	12.10 €	13.17 €	15.64 €	16.28 €
1/2 journée avec repas	5.94 €	7.07 €	7.82 €	9.64 €	9.96 €
1/2 journée sans repas	4.18 €	5.36 €	6.00 €	7.18 €	7.50 €

CENTRE DE LOISIRS (communes non conventionnées)

Quotient familial	0 à 700	701 à 850	851 à 1000	1001 à 1400	> 1400
5 jours consécutifs	97.46 €	104.09 €	109.19 €	120.92 €	123.98 €
tarif journée	20.46 €	21.85 €	22.92 €	25.38 €	26.03 €
1/2 journée avec repas	12.91 €	14.03 €	14.78 €	16.60 €	16.92 €
1/2 journée sans repas	6.96 €	8.14 €	8.78 €	9.96 €	10.28 €

TARIF POUR LA CANTINE DES ADULTES HORS PERSONNEL COMMUNAL

Le conseil municipal, à l'unanimité des 14 conseillers présents, décide que le prix du repas pour les personnes adultes, hors le personnel communal est celui de la pause-méridienne cantine, quotient familial supérieur à 1400.

- Soit 5,46 € pour l'année scolaire 2024-2025
- et 5,57 € pour l'année scolaire 2025-2026

INDEMNITES DES ELUS

Au bout de cinq ans, la délibération concernant l'indemnité des élus est jugée non conforme. La grille des indemnités doit être mise en annexe et non intégrée dans le corps de la délibération. Le conseil municipal, à l'unanimité des 14 conseillers présents, confirme la grille des indemnités votées le 25 mai 2020.

FONCTION	NOM – PRENOM	INDEMNITES DE FONCTION MENSUEL BRUTE	
Maire	MAUDET Luc	51,6 %	2 121.03 €
1 ^{er} adjoint	ROMIEUX Bernard	16,5 %	678.24 €
2 ^{ème} adjoint	THEROUE Magalie	16,5 %	678.24 €
3 ^{ème} adjoint	HUVER Francis	16,5 %	678.24 €
4 ^{ème} adjoint	BERTHELIN Laetitia	16,5 %	678.24 €
5 ^{ème} adjoint	LAMARRE Guy	16,5 %	678.24 €
Conseiller municipal	COQUILLE Bernard	16,5 %	678.24 €



PERSONNEL COMMUNAL AUTORISATION D'ABSENCE

Le conseil municipal, à l'unanimité des 14 conseillers présents, adopte le tableau suivant des autorisations d'absences pour le personnel communal :

	Objet	Durée	Justificatif à fournir
Mariage / PACS*	Agent	6 jours	Acte de mariage
	Enfant, père, mère	4 jours	Acte de mariage
	Frère, sœur, beau-père, belle-mère	2 jours	Acte de mariage
	Oncle, tante, neveu, nièce	1 jour	Acte de mariage
Décès / Obsèques *	Conjoint	5 jours	Acte/ bulletin de décès
	Père / Mère	4 jours	Acte/ bulletin de décès
	Beau-père / Belle-mère	4 jours	Acte/ bulletin de décès
	Frère, sœur	2 jours	Acte/ bulletin de décès
	Beau-frère, belle-sœur	1 jour	Acte/ bulletin de décès
	Autre ascendant	1 jour	Acte/ bulletin de décès
Maladie très grave	Conjoint	5 jours	Certificat médical
	Enfant	4 jours	Certificat médical
	Père / Mère	4 jours	Certificat médical
	Beau-père / Belle-mère	4 jours	Certificat médical
	Autre ascendant	1 jour	Certificat médical
Procréation Médicalement Assistée (PMA)	Agent	Actes médicaux nécessaires à la PMA	Certificat médical
	Conjoint de l'agent (mariage/Pacs/vie maritale)	3 actes médicaux obligatoires maximum à chaque protocole	Certificat médical
Garde d'enfant	Durée des obligations hebdomadaires de service		Certificat médical
Rentrée scolaire	/	1h à 2h	
Concours / Examens en rapport avec l'administration locale*	/	Jour de l'épreuve → Jour de l'épreuve + veille de l'épreuve	Convocation et attestation de présence
Don du sang	/	2 heures	
Déménagement	/	1 jour	

*Un délai de route qui ne peut excéder 48h aller et retour est, en outre, laissé à l'appréciation de l'autorité territoriale.

Les justificatifs devront être transmis :

Lorsque la date de l'absence est prévisible : 3 jours avant la date de l'absence ;

Lorsque la date de l'absence n'est pas prévisible : au plus tard avant le départ de l'agent ou 1 jours après son départ

Les justificatifs liés à l'absence devront être joints à la demande d'autorisation spéciale d'absence ou être remis au plus tôt.

Lorsque l'absence n'est pas prévisible, les justificatifs devront être transmis avant le départ de l'agent ou au plus tard dans un délai de 2 jours après son départ.

Lorsque l'évènement survient durant une période où l'agent est absent du service (période de congés annuels, de repos compensateur, de congés maladie), les congés ne sont pas interrompus et remplacés par une autorisation d'absence et aucune récupération n'est possible.



PERSONNEL COMMUNAL CREATION DE DEUX POSTES

Le conseil municipal, à l'unanimité des 14 conseillers présents, décide, pour la promotion du personnel, de la création de deux postes d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe à temps complet. Aucune embauche n'est programmée.

DISSOLUTION DU SYNDICAT DE LA BASSE-VANNE

Le syndicat intercommunal d'assainissement et d'équipement rural de la Basse Vanne est dissous et liquidé à compter du 30 décembre 2022.

Le conseil municipal, à l'unanimité des 14 conseillers présents, valide les deux Tableaux/Balances et la répartition définitive. Outre deux fossés à entretenir, la part revenant aux Vallées de la Vanne est de 323.81€ à rentrer dans le budget de la commune.

TRAVAUX DE LA COMMUNE

Chigy

Éclairage public rue des grandes hâtes

Vareilles

- Changement porte de la Mairie. Les conseillers municipaux choisissent la porte « Galiano ».
- Pour la sécurité et la limitation de vitesse dans Vareilles les dispositifs suivants vont être mis en place tout au long de la rue de l'Érable puis de la rue des Vallées :
 - Carrefour du monument aux morts : stop + miroir
 - Réfection trottoir en calcaire devant le 13 rue de l'érable
 - Balise « céder le passage » en venant des Vallées au carrefour de la rue de l'érable avec la rue du moulin Saint-Rémy
 - Création de quelques places de stationnement, entre le 25 et le 27 rue de l'Érable, à cheval sur le trottoir.
 - Pot de fleurs sur le trottoir droit de la rue de l'érable à l'entrée du Bourg d'en haut en provenance du bourg de Vareilles
 - Elargissement du trottoir par peinture en trompe l'œil devant le 33 rue de l'Érable
 - Un pot de fleur sur l'accotement à l'entrée des Vallées en venant de Vareilles avant le 2 rue des Vallées
 - Au carrefour des Vallées, réfection des peintures des passages piétons et création d'un nouveau passage piétons en bas de la rue du Charme
 - Pot de fleurs sur le trottoir entre le 8 et le 10B rue des Vallées
 - Elargissement du trottoir devant le 25 rue des Vallées
 - Un pot de fleur sur l'accotement avant le 31 rue des Vallées
 - Un pot de fleur sur l'accotement avant le 16B rue des Vallées
 - Un pot de fleurs, de part et d'autre, sur les accotements à la sortie des Branlards vers Vaudeurs

COMPTE FINANCIER UNIQUE (CFU)

Les comptes 2024 sont approuvés par la trésorerie. Ils sont légèrement modifiés par rapport à ceux votés en avril :



	résultat 2024 voté en avril	résultat 2024 CFU
Recette fonctionnement avant report)	1 367 964.92	1 368 458.26
Dépenses fonctionnement	1 321 334.35	1 313 319.70
résultat	46 630.57	55 138.56
Recette investissement (avant report)	180 216.35	180 216.35
Dépenses investissement	219 422.57	219 422.57
résultat	-39 206.22	-39 206.22
Total recettes	1 548 181.27	1 548 674.61
Total dépenses	1 540 756.92	1 532 742.27
Résultat avant report	7 424.35	15 932.34
Report	72 808.76	73 890.10
Résultat après report	80 233.11	89 822.44

Monsieur le Maire ne prenant pas part au vote, Le conseil municipal, à l'unanimité des 13 conseillers présents, adopte le résultat du Compte Financier Unique.

AVANCEMENT DU BUDGET

Monsieur le Maire présente l'état d'avancement du budget 2025 à fin juin. Celui-ci fait apparaître :

- Des dépenses maîtrisées à 49 % des dépenses budgétées de l'année
- Les dépenses de personnel, représentant 47% de notre budget, s'élèvent aussi à 49% de la somme budgétée
- Des dotations de l'état légèrement moins élevées que prévues (-20 000 €)
- Des dépenses d'investissement réduites au strict minimum.

Il est nécessaire d'être très vigilants sur nos dépenses et notamment celles concernant les frais de personnel.

DECISIONS MODIFICATIVES

Le conseil municipal, à l'unanimité des 14 conseillers présents, adopte les décisions modificatives du budget suivantes :

Dépenses de fonctionnement

article		budget	ouvert	réduit	nouveau montant
D F 011 6045	impression brochure		1 600.00		1 600.00
D F 011 60632	petit matériel	3 500.00		500.00	3 000.00
D F 011 6067	Fournitures scolaires	2 900.00	3 000.00		5 900.00
D F 011 6068	Autres matières et fournitures		100.00		100.00
D F 011 615228	Autres bâtiments	10 000.00		2 691.96	7 308.04
D F 011 615231	Voiries	17 000.00		7 000.00	10 000.00
D F 023 023 (ordre)	virement section investissement	23 875.81	9 200.00		33 075.81
D F 65 65568	Sivos Vanne	40 000.00	10 000.00		50 000.00
D F 65 6558	SIVOS maternelle chenevieres-Noé	30 000.00	3 767.00		33 767.00
D F 65 65811	JVS synbird	7 000.00	3 200.00		10 200.00
D F011 6042	Achats de prestation repas cantine	80 000.00		10 000.00	70 000.00
D F011 615221	Bâtiments publics	22 000.00		12 000.00	10 000.00
		236 275.81	30 867.00	32 191.96	234 950.85



Recettes de fonctionnement

article		budget	ouvert	réduit	nouveau montant
RF 002002	à reporter	83 492.30	6 330.14		89 822.44
RF 013 6419	Rbt sur rémunération personnel	10 000.00	6 000.00		16 000.00
RF 013 6459	Rbt sur rémunération personnel	10 000.00	2 000.00		12 000.00
RF 74 741121	Dotation de solidarité	190 369.00	2 945.00		193 314.00
RF 74 741127	Dotation nationale	36 710.00	177.00		36 887.00
RF 74 7473	Participation commune nouvelle	18600		18 600.00	0.00
RF 74 7488	Autres attributions et participations		3 767.00		3 767.00
RF 7474111	Dotation forfaitaire	149 569.10		3 944.10	145 625.00
		498 740.40	21 219.14	22 544.10	497 415.44

Investissement

article		budget	ouvert	réduit	nouveau montant
RI 021 021 OPFI (ord	virement fonctionnement	23 875.81	9 200.00		33 075.81
DI 2183 OPNI	Matériel informatique	1 000.00	3 000.00		4 000.00
DI 21 21318 OPNI	autres bts publics		6 200.00		6 200.00
		1 000.00	9 200.00	0.00	10 200.00

LIGNE DE TRESORERIE

Monsieur le Maire précise que l'actuelle ligne de trésorerie se termine fin août. Nous avons besoin d'une nouvelle ligne de trésorerie de 200 000 €.

La Caisse d'épargne nous propose l'offre suivante :

Taux 4,25 %, intérêts facturés tous les trimestres (ancienne ligne de trésorerie à 5,5 %)

Durée un an.

Monsieur le Maire précise que cette ligne de trésorerie sera libérée en fonction des besoins.

Le conseil municipal, à l'unanimité des 14 conseillers présents, accepte cette proposition.

QUESTIONS DIVERSES

14 JUILLET

Chigy

- Repas froid place de l'église + retraite aux flambeaux (dimanche soir)
- Jeux place de l'église lundi après-midi

Theil-sur-Vanne

- Retraite aux flambeaux (dimanche soir)
- Barbecue lundi midi

Vareilles

- Retraite aux flambeaux (dimanche soir)
- Repas républicain (tiré du sac) + jeux lundi midi

ACHATS GROUPES FUEL

La commande groupée de fuel avec Courgenay de juin a permis une économie de 0,20 € le litre environ.

- Fuel domestique qualité supérieure : 117 340 litres
- GNR 158 400 litres
- Gasoil blanc 6 000 litres



- Total 281 740 litres

Pour notre bassin de vie, 27 foyers ont passé commande pour un total de 30 000 litres.

Prochaine commande de fuel fin octobre

UNE PHOTO DES HABITANTS DE CHACUN DE NOS VILLAGES SAMEDI 6 SEPTEMBRE

25 ans après la photo de l'an 2000, **Cœur de Vanne organise** une photo des habitants de chaque village Chigy, Theil-sur-Vanne et Vareilles. Des précisions concernant l'organisation seront envoyées aux habitants dans une prochaine newsletter.

PROJET DE L'EDUCATION NATIONALE « ECOLE DE DEMAIN »

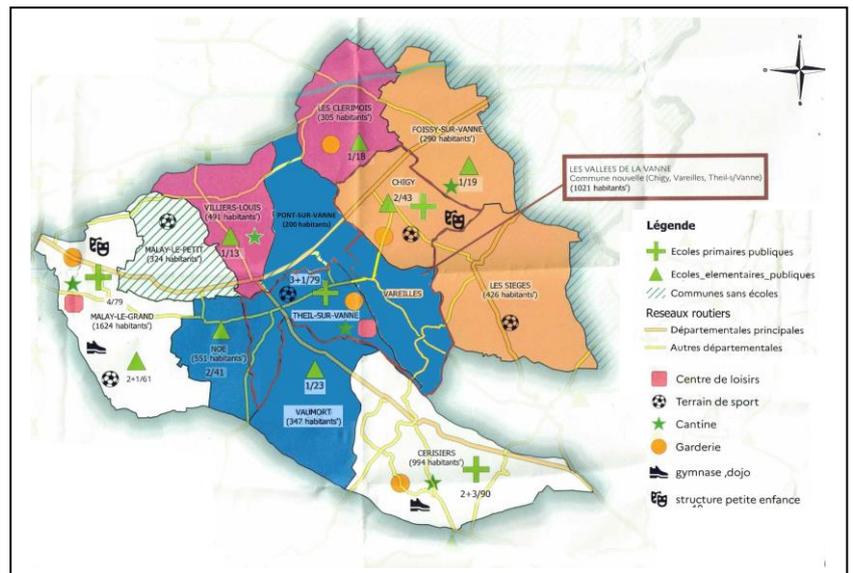
Monsieur le Maire et Francis Huver présente la réunion initiée par la Sous-Préfecture pour présenter le grand projet de l'Education Nationale pour redresser le niveau des élèves sur notre secteur. Etaient réunis les maires et adjoints des sept communes de nos trois RPI (Les Vallées-de-la-Vanne, Vaumort, Noé, Pont-sur-Vanne, Foissy-sur-Vanne, Les Sièges, Les Clérimois et Villiers-Louis) plus les communes de Cerisiers, Malay-le-Grand et Malay-le-Petit. Les Vallées-de-la-Vanne était représentée par 4 maires et adjoints.

A partir d'un constat accablant

- Le niveau des élèves en France est en baisse, juste dans la moyenne des pays de l'OCDE
- Le niveau des élèves sur notre territoire est encore plus bas que dans les zones de même strate
- L'Etat n'a plus d'argent
- Il n'y a pas assez d'enseignants,
- Ils n'ont plus de formation initiale
- Ils sont mal payés

Tous les problèmes seraient dus au besoin des enseignants de pouvoir travailler en équipe.

L'Education Nationale nous propose la solution qui va régler tous les problèmes : créer des RPI concentrés de 5 à 6 classes en construisant de nouveaux bâtiments en un lieu unique près des activités périscolaires et extra-scolaires.



Nous ne sommes pas obligés mais nous devons y réfléchir fortement...

C'est négliger

- La vie dans nos villages dynamisée par la présence d'une école
- La relation privilégiée Maire-Enseignant due à la proximité
- La lutte contre la ghettoïsation de l'enseignement primaire
- Les projets d'école de chaque RPI qui fédère les enseignants
- Le rythme des enfants (il est toléré des transports de 50 minutes en car le matin et le soir) alors que nous sommes dans un temps de réflexion avec la convention citoyenne sur le temps de l'enfant.
- Les parents sur les routes pour récupérer leur enfant...

Il est effectivement nécessaire d'y réfléchir.

La séance est levée à 21 heures 30